



## ACTEUR PRAP 2S PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL ET SANITAIRE)

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement & connaître les risques de son métier afin de repérer dans son travail les situations susceptibles de nuire à sa santé ou d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé encourues.
- Participer à la maîtrise du risque en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'amélioration d'ordre technique, organisationnel ou humain.
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

### PRE-REQUIS AUCUN

## PROGRAMME/CONTENUS

### Théorie

#### PUBLIC CONCERNÉ

Tous les personnels des établissements sanitaires et médico-sociaux

#### Durée Totale de la formation

14 heures en présentiel  
Soit 2 jours de 7h consécutifs  
Soit 4 demi-journées de 3h30  
Rythme hebdomadaire : 35 H

#### Horaires :

8h30-12h30 et 13h30-16h30

#### Dates et Lieu

Définis dans notre proposition  
ou  
Consulter notre site internet

#### EFFECTIF PAR SESSION

04 Stagiaire mini  
10 Stagiaires maxi

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées d'effort
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie
- Identifier les enjeux d'un accompagnement
- Séquencer les mouvements naturels permettant de se mouvoir
- Analyser la situation d'un accompagnement
- Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement

### Pratique :

- Mise en pratique des principes de sécurité physique et d'économie d'effort. - Mise en scène de situation vécue pour analyse.
- Aide à la mobilité sans portage délétère et utilisation d'aide technique.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Utilisation de salle formation chez le client

### Matériel pédagogique

- Séances de formation en salle avec paperboard et vidéo projection - Apports de connaissances.
- Études de cas concrets & mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié / Application en structure lors de l'intersession
- Utilisation de matériel médical et d'aide technique de l'établissement et/ou apporter par le formateur (location)

Tout autre objet correspondant à l'activité de l'entreprise et les aides techniques associées





## SYGMA FORMATION

### METHODE DE VALIDATION

Validation par épreuve certificative : conformément à la grille de certification INRS, le formateur devra construire un scénario d'une situation dangereuse que le stagiaire devra observer et analyser. Ce scénario s'accompagnera d'images ou d'une vidéo suffisamment représentative d'une situation de travail en lien avec son secteur d'activité professionnelle et permettant de répondre à l'ensemble des indicateurs.

Le formateur devra avoir construit un corrigé type de cette épreuve. Ce corrigé devra être remis aux stagiaires à l'issue de l'épreuve.

Délivrance du Certificat d'Acteur PRAP 2S dont la validité est de 24 mois, à l'issue il devra être renouvelé par un MAC d'une journée

### EQUIPE PEDAGOGIQUE

#### Jérôme SOLE

Formateur

Domaines : SSIAP 1 et 2 (Initial, Recyclage, Remise à Niveau),

EPI Manipulation Extincteur et Évacuation,

Toutes formations "incendie" types J et U sur demande (cahier des charges particuliers)

Habilitations Électriques

Titre Aptitude Professionnelle Agent de Sécurité Privée, Titre à Finalité Professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité,

Secours à Personne (SST)

PRAP IBC

#### Huseyin PARLAK

Formateur PRAP 2S

Pour des raisons indépendantes de notre volonté (maladie, indisponibilité etc..) de nos formateurs permanents nous pouvons être amené à sous-traiter des heures de formations par des vacataires répondant à toutes les exigences réglementaires ET respectant nos cahiers des charges en matière de qualité.